



DEPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

**DELIBERATION N° 2024/34**

**OBJET : QUESTION SUPPLÉMENTAIRE N°1 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES CESSIIONS PAR LA SA D'HLM MAISONS & CITÉS DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS AU 4 RUE DE LA GARE ET AU 8 BOULEVARD FAIDHERBE À LIBERCOURT**

L'an deux mille vingt-quatre le quatre du mois de Juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 28 Juin 2024 affichée à la porte principale de la Mairie.

**Etaient présents :**

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Emilie BOSSEMAN - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - André RUCHOT - Véronique MORTKA - Bruno DESRUMAUX - Corinne DUTEMPLE - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Aïcha BOULOUIZ-LEMBA

**Etaient absents :**

Monsieur Jean-Marie DERUELLE qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES  
Monsieur Rachid DERROUCHE qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ  
Monsieur Vincent VANDEN TORREN qui a donné procuration à Madame Pauline DETOURNAY  
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Corinne DUTEMPLE  
Monsieur Sébastien HOGUET qui a donné procuration à Monsieur Alexis LEGRAND

Madame Valérie INVERSIN est élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le conseil municipal,

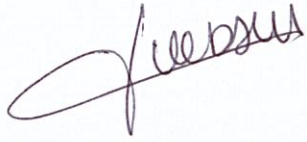
- Vu l'article L. 443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation,

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, soit 28 voix :**

- 1) décide d'émettre un avis favorable aux cessions de deux logements locatifs sociaux, appartenant à la SA d'HLM MAISONS & CITÉS, situés au 4 Rue de la Gare et au 8 Boulevard Faidherbe à Libercourt.
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

La secrétaire de séance  
Madame Valérie INVERSIN



Date de publication : 10 JUIL. 2024

Pour extrait certifié conforme,  
LIBERCOURT, le .... 10 JUIL. 2024  
Le Maire,  
Daniel MACIEJASZ

